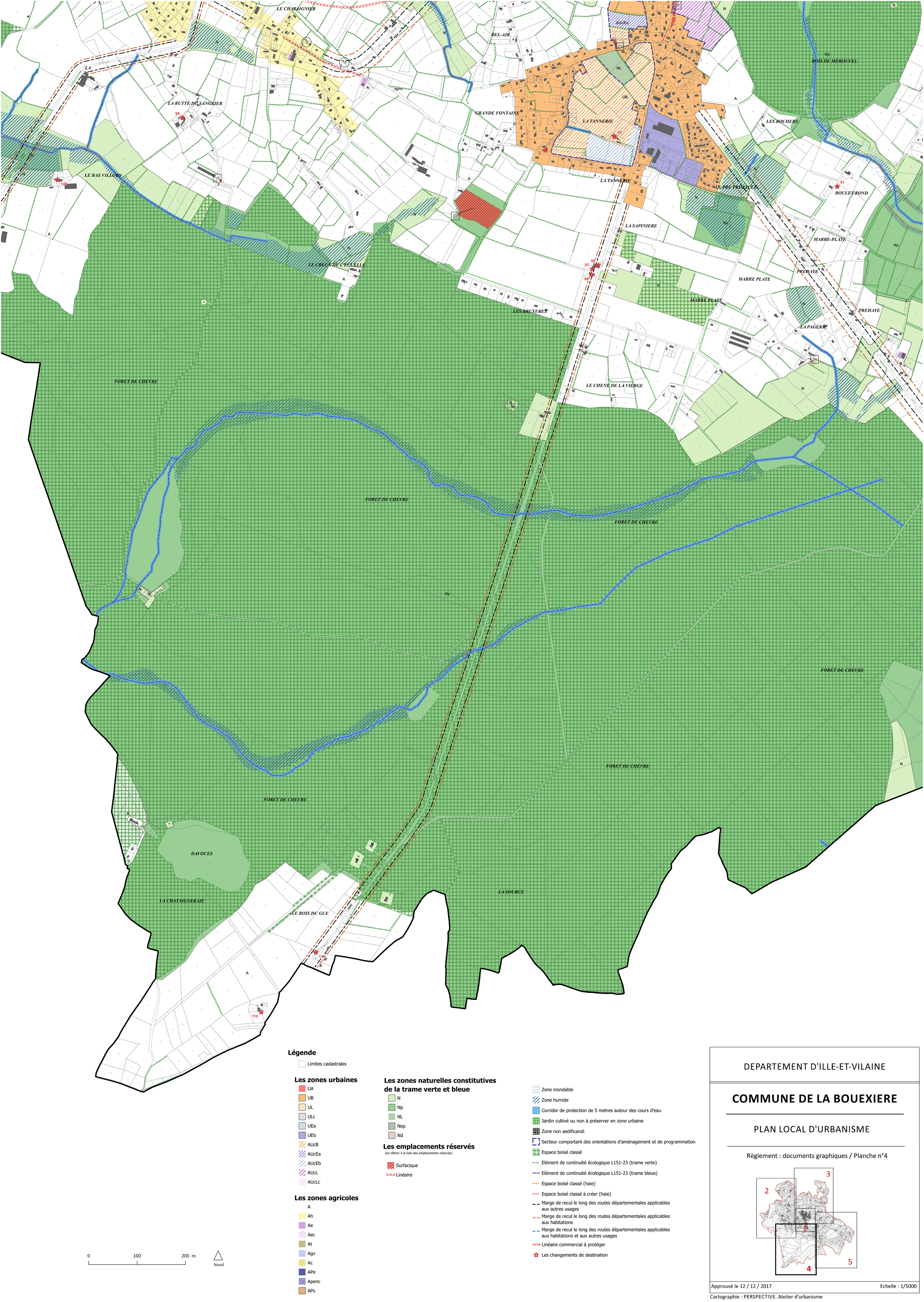

Légende

Limites cadastrales

Les zones urbaines

- UA
- UB
- UL
- ULc
- UEa
- UEb
- AUcB
- AUcEa
- AUcEb
- AUcL
- AUcLc

Les zones agricoles

- A
- Ah
- Ae
- Aec
- At
- Agv
- Ac
- APe
- Apenc
- APs

Les zones naturelles constitutives de la trame verte et bleue

- N
- Np
- NL
- Nep
- Nd

Les emplacements réservés

(se référer à la liste des emplacements réservés)

- Surfacique
- Linéaire

- Zone inondable
- Zone humide
- Corridor de protection de 5 metres autour des cours d'eau
- Jardin cultivé ou non à préserver en zone urbaine
- Zone non aedificandi
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Espace boisé classé
- Elément de continuité écologique L151-23 (trame verte)
- Elément de continuité écologique L151-23 (trame bleue)
- Espace boisé classé (haie)
- Espace boisé classé à créer (haie)
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux autres usages
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages
- Linéaire commercial à protéger
- Les changements de destination

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE LA BOUEXIERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement : documents graphiques / Planche n°4

Approuvé le 12 / 12 / 2017

Echelle : 1/5000

Cartographie : PERSPECTIVE. Atelier d'urbanisme